

Québec, le 30 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 juin dernier, la députée de Taillon déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de remplacer le terme « Ambulance » par le terme « Paramédic » sur l'uniforme des techniciens ambulanciers-paramédics (TAP) du Québec.

L'appellation « Paramédic » représente davantage l'approche américaine et ne correspond pas à notre réalité.

Il est certain qu'en ce qui concerne le mot « Ambulance », je souhaite que le statu quo soit maintenu en respect des travaux qui ont été conclus avec les syndicats pour le renouvellement des uniformes des TAP du Québec.

Les décisions qui ont été prises par rapport aux inscriptions qui apparaîtront sur les pièces d'uniformes sont celles-ci :

- 1) Le mot « Ambulance » restera écrit au dos des pièces d'uniformes comme actuellement. La décision repose sur une logique de « services » en cohérence avec les autres services d'urgence où on retrouve au dos des uniformes le mot « Incendie » pour les pompiers et le mot « Police » pour les policiers. Il apparaît très logique de maintenir cette cohérence au niveau des pièces d'uniformes à haute visibilité avec les autres services d'urgence qui interviennent simultanément sur la voie publique et qui sont souvent médiatisés (reportages télé, etc.).

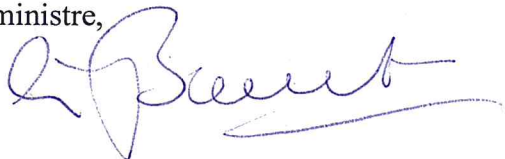
...2

- 2) Afin d'évoluer par rapport à l'ancien uniforme et de répondre au souhait des syndicats, il a été proposé que le mot « Paramédic » ainsi que l'insigne de la croix de vie soient nouvellement introduits sur la poche avant de la chemise, le polo ou le chandail et que cela réfère à la logique des intervenants du réseau de la santé qui ont leur titre inscrit et leur carte d'identité sur le devant de leurs uniformes permettant ainsi de mieux être identifiés par le patient, la famille, un autre intervenant ou interlocuteur. Ils ont accepté la proposition pour le mot « Paramédic » au niveau de la poche avant gauche, mais ont refusé l'emblème de la croix de vie. Leur décision a été respectée.
- 3) Il y a également une inscription sur les écussons présents sur chaque bras. On y retrouve le drapeau du Québec, la croix de vie des services préhospitaliers d'urgence ainsi que le titre « Technicien Ambulancier-Paramédic », il a été accepté que le mot « Paramédic » soit en plus grosses lettres.

Voilà ce qui a été conclu avec les syndicats dans ce dossier. Je crois que l'approche est cohérente, raisonnable et respecte les demandes et la logique de services et, en ce sens, je réitère ma position qu'en ce qui a trait au mot « Ambulance », le statu quo soit maintenu.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-02885